OASIS21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable

Siège social : 2 rue de la clôture, 75019 PARIS

Procès verbal de la
Réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2020

Le 16 décembre 2020 à 16 heures 30, les membres du conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif, société anonyme à capital variable dénommée «Oasis21», à savoir :
- Monsieur Mathieu Labonne, président du conseil d'administration
- Monsieur Cédric Mazière, directeur général d'Oasis21
- Monsieur Baptiste Bernier, représentant de la société Volumes
- Monsieur Rafaël Hueso, représentant de l'association Colibris
- Madame Sarah Goldberg, représentante de l'association Foodlab, par visioconférence
- Monsieur Benjamin Gueraud-Pinet, représentant de la société Finacoop

Se sont réunis au siège d'Oasis 21, au 2 rue de la Clôture sur l'ordre du jour suivant :

1. Informations diverses
2. Présentation de Mathilde Bellini, nouvelle directrice Opérationnelle
3. Projet de conventions pour la gestion des espaces à Compans avec le Foodlab pour le Foodlab et avec Volumes pour la gestion du Makerspace
4. Validation de la convention avec Finacoop

Les participants désignent à l'unanimité Mathieu Labonne comme président de séance et Cédric Mazière comme secrétaire de séance.

Après débat entre les membres les décisions suivantes sont ensuite mises au vote :

1. Informations diverses

Cédric Mazière informe les membres du conseil d'administration de la réception du chantier de la Halle aux cuirs avec de nombreuses réserves qui doivent être levées dans les quelques semaines qui viennent. Le travail de l'entreprise est satisfaisant dans l'ensemble mais nous devons être vigilants sur les finitions. L'équipe des salariés d'Oasis 21 a commencé à installer le mobilier, qui a fait l'objet d'un travail de recherche afin qu'il soit adapté, confortable, peu cher et en réemploi. Les premiers résidents sont censés arriver début janvier. Le Maire du 19ème arrondissement est venu visiter les lieux avec son adjointe à l'ESS ainsi que M. Letissier, adjoint à la maire de Paris en charge de l'ESS et l'économie circulaire. Le président de l'EPPGHV est également venu visiter hier. Ils témoignent tous de leur intérêt pour le projet et de leur bienveillance à son égard.

Sur le site de Compans, nous avons pu « limiter les dégâts » malgré le confinement. Les espaces ont pu rester ouverts mais aucune location externe n'a pu avoir lieu. Nous avons perdu un peu d'effectif sur les coworkers mais les résidents se sont maintenus. Nous parvenons à équilibrer le trimestre grâce aux aides d'état et à l'activité partielle d'une des salariés. Nous avons par ailleurs obtenu une subvention de la ville de Paris pour faire quelques travaux de mise aux normes électriques et d'isolation acoustique et thermique.

2. Présentation de Mathilde Bellini, nouvelle directrice Opérationnelle

Mathilde Bellini a été recrutée pour un début de contrat au 2 décembre et une prise de poste progressive à raison de 2 jours par semaine en décembre, 3 jours par semaine en janvier puis 4 jours par semaine à compter de février. Elle évoque rapidement son parcours qui l'a notamment amené à occuper différents postes dans l'éducation populaire et notamment au sein de l'association Unis cité au sein de laquelle elle est restée 13 ans.

3. Validation de la convention avec Finacoop

Finacoop fait partie des premières organisations à s'être investi en tant que futur résident dans la coopérative. Suite au travail qui avait été fait sur les conventions d'occupation avec Benjamin Gueraud-Pinet, la SCIC Oasis21 a élaboré un contrat coopératif s'appuyant sur les dispositions légales afin qu'il ne puisse pas être requalifié en bail commercial. Le contrat s'inscrit sur une durée de 6 ans, comprend un préavis de 6 mois et concerne 24 postes de travail répartis dans l'openspace B et un bureau adjacent.

Le montant de la participation économique de Finacoop est inférieur aux tarifs qui sont pratiqués pour les autres bureaux mais il est progressif et il a été proposé ainsi car il épouse le modèle économique prévisionnel lié à la commercialisation de l'Openspace occupé. Ce dispositif permet donc à Finacoop de bénéficier d'un tarif accessible et Oasis 21 d'avoir un chiffre d'affaire garanti sur un des openspaces qui reste toujours une partie plus difficile à commercialiser. La convention comprend également 3 gratuités de la grande salle au cours des 3 premières années.

Finacoop étant administrateur d'Oasis21, cette convention est présentée au CA. Benjamin Gueraud-Pinet, représentant Finacoop, sort de la salle pendant la délibération sur ce point et ne participe pas au vote.

La convention est validée par l'ensemble des membres du CA.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. Projet de conventions pour la gestion des espaces à Compans avec le Foodlab pour le Foodlab et avec Volumes pour la gestion du Makerspace

Le site de Compans comprend 2 espaces spécifiques qui nécessitent une animation particulière : le Foodlab et le makerspace. Il avait convenu que le Foodlab avait vocation à animer le Foodlab de Compans et celui de Mouzaïa. De même, Volumes poursuit l'animation du makerspace de Compans et se chargera de celui de Mouzaïa en attendant éventuellement qu'une autre structure, par exemple WoMa, s'en charge.

La convention pour le makerspace comprend plusieurs dispositions spécifiques :
- la mise à disposition du makerspace pour sa commercialisation
- des espaces de stokage de matériel (local dans la cour, showroom dans le couloir, mezzanine openspace)
- deux postes de travail dans l'équipe professionnelle et la possibilité pour les abonnées makers de travailler sur les espaces nomades

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable avec un montant de loyer annuel de 24 000 €.

Volumes étant administrateur d'Oasis 21, cette convention est présentée au CA. Baptiste Bernier, président de Volumes, sort de la salle pendant la délibération sur ce point et ne participe pas au vote.

La convention est validée par l'ensemble des membres du CA.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

La convention pour le Foodlab comprend plusieurs dispositions spécifiques :
- la mise à disposition du Foodlab pour sa commercialisation
- la capacité pour le Foodlab à commercialiser en autonomie le bistrot les soirs et week-end
- deux espaces de stokage de matériel (bulle, mezzanine bistrot)
- 5 postes de nomades pour les fooders et deux postes de travail dans l'équipe professionnelle

La convention est conclue pour une durée de 3 ans avec un montant de loyer annuel de 25 000 €.

Foodlab étant administrateur d'Oasis21, cette convention est présentée au CA. Baptiste Bernier, président de Foodlab et Sarah Goldberg, directrice du Foodlab, sortent de la salle pendant la délibération sur ce point et ne participent pas au vote.

La convention est validée par l'ensemble des membres du CA.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h.

Le président de séance
M. Mathieu LABONNE

Le secrétaire de séance
M. Cédric Mazière